



AUTORITÉ  
DES MARCHÉS  
FINANCIERS



## La COVID-19 bouscule votre situation financière?

Voici des outils pratiques pour vous aider dans la gestion de vos finances personnelles.



### Investissez bien renseigné!

Avant d'investir :  
4 conseils pratiques

Turbulence des marchés :  
3 règles à suivre

Investir par soi-même :  
5 points à considérer  
avant de vous lancer



### Prévenez la fraude financière!

5 étapes pour vous aider  
à éviter la fraude

14 fraudes classiques :  
sauriez-vous les reconnaître?



### Assurez-vous adéquatement!

Que ce soit pour vos assurances habitation, automobile, vie ou encore voyage, voyez  
les outils en assurance qui peuvent vous aider.

## L'Autorité vous offre de l'assistance relativement à vos droits et responsabilités

Vous croyez qu'on vous a vendu un produit financier qui ne répondait pas à vos besoins? Votre assureur refuse votre demande de prestation ou vous offre moins que ce que vous réclamiez et vous croyez que ce n'est pas justifié?

L'Autorité peut vous assister dans vos démarches en vous informant, et également en vous accompagnant si vous devez porter plainte à l'égard d'un individu ou d'une entreprise.

## Vous avez des questions?



Les agents du Centre d'information de l'Autorité sont toujours là pour vous, et ce, plus que jamais en temps de pandémie.  
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

## Les régimes d'indemnisation offerts par l'Autorité



### Indemnisation en cas de fraude

En cas de fraude, vous pourriez être indemnisé pour la perte subie, jusqu'à 200 000 \$ par réclamation, par le Fonds d'indemnisation des services financiers.



### Protection des dépôts

L'Autorité vous offre une protection pour vos dépôts, jusqu'à 100 000 \$, à certaines conditions, au cas où l'institution financière avec laquelle vous faites affaire ferait faillite.

## Vous êtes dans une situation financière délicate?



Les Associations de consommateurs du Québec (ACEF) vous offrent le portail toutbiencalculé.ca, qui rassemble toute une gamme d'informations et d'outils en lien avec les finances personnelles.

Cette porte d'entrée donne accès à des services spécialisés en finances personnelles offerts par les associations, propose des outils adaptés et, à travers différentes sections, donne une information claire, objective et critique afin de vous guider vers de meilleurs choix de consommation et une meilleure santé financière.

Si vous éprouvez des difficultés financières en cette période difficile, consultez l'ACEF de votre région.

## Autres ressources en finances personnelles

L'Autorité vous propose d'autres outils pour vous aider à gérer vos finances personnelles en cette période de crise. N'hésitez pas à les consulter.

Pour rester à l'affût, inscrivez-vous à l'infolettre de l'Autorité.